

[Text]

as a member of society, and, in order to secure that opportunity, establishes the Canadian Human Rights Commission to redress any prescribed discrimination, including discrimination on the basis of race, national or ethnic origin or colour;

Amendment agreed to.

Mr. Greenaway: I move that Bill C-93 be amended in the preamble by striking out lines 24 to 29 on page 2 and substituting the following therefor:

Canada recognizes the diversity of Canadians as regards race, national or ethnic origin, colour and religion as a fundamental characteristic of Canadian society and is committed to a policy of multiculturalism designed to preserve and enhance the multicultural heritage of Canadians while working to achieve the equality of all Canadians in the economic, social, cultural and political life of Canada.

Amendment negated.

The Chairman: Are there any further amendments?

Mr. Greenaway: I move that the preamble to Bill C-93 be amended by striking out lines 27 to 29 on page 2 and substituting the following therefor:

that this multicultural nature is a fundamental characteristic of Canadian society, the Government of Canada desires to preserve and enhance this inherent quality in the continuing evolution of the country;

Amendment negated.

Mr. Oostrom: Mr. Chairman, I move that the preamble to Bill C-93 be amended by striking out lines 27 and 28 on page 2 and substituting the following therefor:

desires to preserve and enhance this fundamental element in the continuing evolution of the

Amendment agreed to.

The Chairman: Shall the preamble as amended carry?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall the title carry?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall I report the bill, with amendments, to the House?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Moved by Mr. Greenaway that Bill C-93, an Act for the preservation and enhancement of multiculturalism in Canada, be reprinted for the use of the House of Commons at report stage.

Motion agreed to.

[Translation]

des chances d'épanouissement et que, pour assurer celles-ci, elles constituent la Commission canadienne des droits de la personne laquelle est chargée de remédier à toute discrimination fondée sur des motifs illicites tels la race, l'origine nationale ou ethnique ou encore la couleur;

L'amendement est adopté.

M. Greenaway: Je propose que le projet de loi C-93 soit modifié, dans le préambule, en remplaçant les lignes 17 à 22, page 2, par ce qui suit:

Que le gouvernement fédéral reconnaisse que la diversité de la population canadienne sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur et de la religion constitue un trait fondamental de la société canadienne et qu'il mette en oeuvre une politique de multiculturalisme destinée à préserver et à valoriser le patrimoine multiculturel des Canadiens tout en s'employant à réaliser l'égalité de tous les Canadiens dans les secteurs économique, social, culturel et politique de la vie canadienne.

L'amendement est rejeté.

Le président: Y a-t-il d'autres amendements?

M. Greenaway: Je propose que le préambule du projet de loi C-93 soit modifié en retranchant les lignes 20 à 22, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

de la société canadienne et le fait que le caractère multiculturel de la société canadienne constitue un trait fondamental de celle-ci et que le gouvernement fédéral entend préserver et valoriser cet élément fondamental dans l'évolution du pays,

L'amendement est rejeté.

M. Oostrom: Monsieur le président, je propose que le préambule du projet de loi C-93 soit modifié en retranchant les lignes 21 et 22, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

—ver et valoriser cet élément fondamental dans l'évolution du pays,

L'amendement est adopté.

Le président: Le préambule tel que modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Dois-je faire rapport du projet de loi, avec ces amendements, à la Chambre?

Des voix: D'accord.

Le président: M. Greenaway propose que le projet de loi C-93, Loi sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada, soit réimprimé à l'usage de la Chambre des Communes à l'étape du rapport.

La motion est adoptée.